

**Protocole de Montréal  
relatif à des substances  
qui appauvrissent  
la couche d'ozone**

Distr. générale  
11 août 2023

Français  
Original : anglais

---

**Trente-cinquième Réunion des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone**  
Nairobi, 23–27 octobre 2023  
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire du segment  
préparatoire\*

**Questions administratives : budget du Fonds  
d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal  
et rapports financiers**

**Projets de budget pour 2024 et 2025 du Fonds d'affectation  
spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone**

**Note du Secrétariat**

**Rectificatif**

- 1. Annexe I, tableau, colonne intitulée « 2024 », sous-colonne intitulée « Croissance nominale nulle »**

L'entrée de la rubrique budgétaire 1100, catégorie de coûts « Traitements, indemnités et prestations »  
*doit être libellée comme suit* : 1 759 500

- 2. Annexe I, tableau, colonne intitulée « 2024 », sous-colonne intitulée « Recommandé »**

L'entrée de la rubrique budgétaire 1100, catégorie de coûts « Traitements, indemnités et prestations »  
*doit être libellée comme suit* : 1 759 500

---

\* UNEP/OzL.Pro.35/1.